
Mode d'emploi des commandes Ecoperl

Avant tout je contacte les salariés de l'association pour leur faire savoir que je souhaite lancer un achat groupé dans mon secteur .

- Toute commande passe par Cévennes Ecotourisme pour ne pas multiplier les interlocuteurs auprès d'Ecoperl et bénéficier de la remise de 35 %.
Pour cela, le montant à atteindre de la commande groupée est de 350 €. Sinon, les frais de port se montent à 6 euros par commande.

Quels produits et quelle quantité je commande ?

- Cévennes écotourisme me transmet un bon de commande avec les produits 'phare' que je complète.
Pour en savoir plus sur les produits, je peux me rendre sur l'espace pro du [site internet](#) de Cévennes écotourisme, dans la rubrique 'Ressources pour les adhérents' sous l'article intitulé 'Malette eau'.
- **A noter : Les commandes s'effectuent par lot de 10. Alors seulement la commande pourra être passée.**
- Une fois le bon de commande complété, je l'envoie par email (info@cevennes-ecotourisme.com) ou par courrier à Cévennes écotourisme (1 place Paul Comte, 48400 Florac)

A quel ordre dois je faire le chèque et à qui l'envoyer ?

- Je fais un chèque à l'ordre d'Ecoperl que j'envoie par courrier à Cévennes écotourisme au 1 place Paul Comte, 48400 Florac. Les salariés de l'association se chargeront de le transmettre à leur interlocuteur.

Puis je récupérer la TVA sur ma commande ?

- Oui ! Il suffit de noter au crayon a papier derrière le chèque 'Facture individuelle requise'. Ecoperl fera parvenir une facture du montant de votre commande.

Où puis je être livré ?

- Pour chaque commande groupée, un lieu de livraison est déterminé (chez moi ou chez un autre adhérent). Une fois le lieu choisi par le premier adhérent lançant la commande, je le transmets aux participants de la commande et en informe les salariés de CET.